

À l'instar des exemptions personnelles, la déduction pour frais de garde d'enfants est plus avantageuse pour les bénéficiaires assujettis aux taux d'imposition marginaux les plus élevés, soient ceux qui ont des niveaux de revenu supérieurs. Toutefois, la proportion de contribuables à revenu élevé qui se prévalent de cette déduction est faible comparativement aux autres prestations pour enfants (voir le tableau 2:8 à la page précédente).

LE FINANCEMENT DE LA GARDE D'ENFANTS PAR L'ÉTAT

En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral partage avec les gouvernements des provinces le coût des services de garde subventionnés dont bénéficient les familles "nécessiteuses" ou "susceptibles de le devenir". La contribution du gouvernement fédéral à ce programme a été de 90 millions de dollars pour l'année financière 1984⁽¹⁸⁾. En vertu des dispositions régissant l'aide sociale, le gouvernement fédéral assume une partie des coûts des programmes d'aide créés par les provinces à l'intention des personnes "nécessiteuses", indépendamment de l'origine des services fournis. Dans le cas des services de garde d'enfants, le gouvernement fédéral partage les coûts de financement, et ce quelque soit le type d'établissement que la province juge bon de subventionner : établissements accrédités, non accrédités, à but lucratif ou non lucratif. Mais les subventions provinciales varient considérablement d'une province à l'autre et ne s'appliquent habituellement pas aux garderies privées. Le gouvernement fédéral a établi des lignes directrices relatives à l'admissibilité des familles aux services de garde subventionnés. Les revenus mensuels maximaux donnant droit à des subventions pleines ou partielles figurent au tableau 2:9.

Les estimations des besoins en matière de garde d'enfants sont généralement fondées sur le nombre de mères de jeunes enfants faisant partie de la population active, étant donné que ce sont surtout les femmes qui s'occupent des enfants. En 1986, 56,1 p. 100 des mères d'enfants de moins de six ans et 61,2 p. 100 des mères d'enfants de moins de 16 ans faisaient partie de la population active⁽¹⁹⁾. La demande de services de qualité à prix abordable dépasse de loin l'offre, particulièrement pour les bébés, et la plupart des parents sont forcés de recourir à des arrangements de fortune. Étant donné que ces services de garde "officiels" ne sont ni accrédités, ni soumis à un contrôle de la qualité, les parents doivent se fier à leur propre jugement. La qualité de ces solutions improvisées varie considérablement, et elle constitue une source majeure de stress pour les parents qui travaillent.

(18) *Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants* (1986), p. 204.

(19) Statistique Canada, *La population active*, cat. 71-001, mai 1986, p. 98.